

*Bien vouloir ne pas reproduire  
sans autorisation de l'auteur !*

## **La règle d'accord en nombre des mots composés**

**Guillaume Couture et Raymond Claude Roy, Ph.D.**

*Groupe FRAMÉE de recherche en grammaire et  
didactique du français  
de l'Université du Québec à Chicoutimi  
<http://www.ens.uqac.ca/dse/framee/>*

**Document didactique  
Fascicule 18**

Décembre 2004.

© **Les Éditions du Département des sciences de l'éducation**  
**Université du Québec à Chicoutimi**  
**555, boul. de l'Université**  
**Chicoutimi (Québec) G7H 2B1**  
**Canada**

**ISBN-2-920952-75-7**

---

*Document de travail! Bien vouloir ne pas reproduire sans autorisation de l'auteur.*

**Fascicule 18**

- 2 -

## **La règle d'accord en nombre des mots composés**

par

**Guillaume Couture et**

**Raymond Claude Roy**

**Université du Québec à Chicoutimi**

Le mot composé est une solution morpho-syntaxique répondant à un besoin sémantique. Le langage, pour traduire l'image de la pensée, recourt aux moyens d'expression de la langue que sont les mots et aux moyens d'expressivité du discours que sont les rapports qu'ils peuvent entretenir. On est devant un mot composé quand une combinaison d'un certain nombre de mots produit un effet suggestif d'un sens nouveau, transcendant le sens des mots composants et ayant en syntaxe une valeur locutionnelle. Certains mots composés se présentent séparés sans trait d'union, d'autres séparés d'un trait d'union, d'autres enfin se présentent soudés.

*Certains mots composés posent un difficile problème d'accord au pluriel. C'est particulièrement le cas des mots composés avec trait d'union comme des abaisse-langue, avec un pluriel sans s, des arcs-boutants, des propres-à-rien, des arcs-en-ciel, des appuie-tête et des appuis-tête, des après-dîner, et le reste.*

Bien que ces accords apparaissent comme justes aux yeux de l'observateur attentif, il reste à produire une règle qui permette de dépasser une compréhension intuitive de l'accord. Nombre des accords de ce type reçoivent des explications peu convaincantes dans les grammaires, qui présentent le plus souvent des règles incomplètes, si même elles traitent du sujet. D'autres abandonnent, par ailleurs, et font le choix de ne présenter que des listes à consulter (Therrien, 1987). Il s'imposera aussi de voir comment interpréter les choix parfois différents de la réforme orthographique (1990), qui permet par exemple d'écrire *des après-dîners* avec la marque « s » du pluriel, par rapport aux accords traditionnels.

L'objectif de cette courte étude est donc de produire une analyse grammaticale de l'accord des mots composés. L'analyse à produire a toutefois des visées d'application didactique, aussi sera-t-elle menée dans un cadre d'acquisition scolaire de la maîtrise de cet accord. Le propos de cette étude s'éloigne donc de l'analyse théorique pure en se permettant quelques incursions dans le domaine de la recherche développement. Du point de vue de la didactique, le problème se pose en effet de mener à la découverte de façon autant que possible simple, claire et nette de l'accord des différents cas d'emploi des mots composés.

Ce texte ne discutera pas en profondeur de la place du trait d'union dans le mot composé, ni du moment historique de son introduction entre deux mots et de son retrait, plus tardif, au moment où l'usage décide de souder les mots composants en un seul. Le corpus retenu pour analyse dans ces pages sera exclusivement constitué de mots composés avec un trait d'union. Il conviendra de déterminer, à la fin de l'analyse, quelles données pourront être généralisables à l'ensemble du mécanisme de composition lexicale.

Le choix de ne retenir que les mots composés avec trait d'union se justifie par l'objectif et les limites du travail. L'objectif étant d'aboutir à la maîtrise de l'accord des mots composés – une réflexion didactique, donc –, il s'impose de limiter le corpus aux éléments les plus nets du contenu à analyser. Une fois acquise, la maîtrise de l'accord des cas les plus généraux des mots composés, la réflexion permettrait éventuellement d'aborder de front le problème du mot en langue et s'étendre sur les questions de lexicalisation, des formes figées ou libres, des mots complexes et des phrases figées. Il est espéré que les solutions qui seront trouvées dans cette étude puissent être généralisées à l'ensemble des « mots composés », pris au sens le plus large.

Il sera présenté, dans une première partie, les principes méthodologiques de l'analyse. La deuxième partie constituera l'analyse théorique proprement dite, laquelle traitera d'abord les accords traditionnels et en dernier les accords proposés par la réforme. La troisième partie, enfin, jettera un regard critique sur les impacts de la réforme orthographique de 1990 et examinera le traitement d'un nombre choisi de mots composés qu'opèrent différents dictionnaires.

## **Les principes méthodologiques**

Quatre principes majeurs orientent la recherche : celui, d'une part, de tenir compte de la réduction par expressivité dans les constructions analysées, celui de rechercher des explications aussi simples, claires et nettes que ce qui a été obtenu dans l'analyse de l'accord des mots de couleur de Lefebvre et Roy (1994), celui de mettre le plus en évidence possible la démarche d'accord à acquérir et celui, enfin, de tenir compte du type d'apprentissage en cause. Ces quatre principes seront présentés dans le détail.

### ***La réduction par expressivité***

Cette analyse repose sur une notion qui se révélera essentielle à la compréhension de nombreux accords de mots composés; la réduction par expressivité. C'est cette notion qui, par exemple, permet de comprendre une construction du type : *des fruits nature*, avec un accord au singulier du nom *nature*. Comme le nom s'accorde en nombre selon le sens de la phrase, il faut, pour retrouver le sens complet de la phrase qui régit l'accord, « ajouter » des mots. C'est ainsi que l'énoncé, au sens suffisamment déjà clair, pourra être rendu encore plus clair par la construction élargie *des fruits qui*

sont tels qu'on les trouve dans la *nature*. Une pareille construction fait se révéler le contexte dans lequel l'accord au singulier du nom *nature* se justifie.

Le linguiste français Gustave Guillaume présente ainsi cette notion d'expressivité :

Un trait essentiel du discours dans nos idiomes évolués est que la part demandée à l'improvisé est petite par rapport à ce qui est demandé à l'institué, c'est-à-dire à la langue. La demande à laquelle la langue répond constitue, dans notre terminologie, l'expression. La demande à laquelle la langue ne répond pas, et à laquelle, en conséquence, l'acte de langage doit satisfaire, par supplétisme, avec ses moyens propres de l'ordre de l'improvisé, constitue l'expressivité. Aussi, un acte de langage, dans nos langues, doit-il être considéré comme une somme d'expression et d'expressivité. En formule, [...] un acte de langage, pris dans son entier peut s'écrire :

$$\text{expression} + \text{expressivité} = 1$$

Il est rappelé que l'expression, c'est le recours à l'institué et l'expressivité, le recours à l'improvisé, les moyens propres de l'acte de langage étant de l'ordre de l'improvisé (du non institué) et les moyens propres de langue étant, au contraire, de l'ordre du non improvisé, de l'institué. (1956 dans 1973 :147)

Dans *des fruits nature*, donc, le rapport entre le nom de support *fruits* et le nom d'apport *nature* qui agit comme un complément déterminatif du nom est porté par l'expressivité et non par les moyens concrets de la langue.<sup>1</sup> La même chose se produit dans des emplois comme *des gâteaux maison*, *des menus santé*, *des chaînes haute fidélité*, *des rubans or*, *des étoffes fantaisie* et le reste. Sans recours à l'expressivité, des constructions de ce type peuvent résister à toute compréhension.

### *L'analyse de l'accord des mots de couleur*

L'analyse de la règle d'accord des mots de couleur de Lefebvre et Roy (1994) avait déjà montré à quelles finesses d'accord et de compréhension pouvait mener une application raisonnée des règles d'accord du nom et de l'adjectif. En effet, leur étude a montré que dans un emploi comme *Des chemises bleu pâle*, l'accord au singulier de *bleu pâle* ne devait pas être vu comme un tortueux « adjectif composé invariable », comme le présentent nombre de grammaires, mais bien comme le résultat logique d'une application rigoureuse des règles d'accord les plus élémentaires de la grammaire française. Dans *Des chemises bleu pâle*, l'adjectif qualificatif *pâle* se rapporte au mot

---

<sup>1</sup> Ce type de construction avec un complément déterminatif ne doit pas être confondu avec une construction en apposition comme *mon voisin Robert* ou *Paris, ville lumière*, dans lesquelles le mot *voisin* est presque un support comme l'est le mot *Robert* et le mot *ville* est presque un support comme l'est le mot *Paris*. Pour mieux comprendre ces notions, il est recommandé de lire Roy : *Le système des fonctions du nom dans la langue française* (2004, en préparation). Dans *des fruits nature*, le mot *nature* est véritablement un complément déterminatif ainsi que le révèle une interprétation de la construction qui tient compte de l'expressivité.

*bleu* qui prend nature de nom. Comme le nom s'accorde en nombre seulement selon le sens de la phrase, *bleu* est du masculin – comme tous les mots de couleur – et singulier, comme permet de le voir une construction élargie du type *des chemises d'un beau bleu pâle*.

En s'en tenant à une logique aussi simple, claire et nette, Lefebvre et Roy (1994) ont ainsi pu démontrer que l'entier<sup>2</sup> du système des mots de couleur en français reste circonscrit dans le cadre de quatre cas d'accord, lesquels sont brièvement présentés dans le tableau suivant :

<i>Des mitaines jaunes</i>	L'adjectif <i>jaune</i> s'accorde en genre et en nombre avec le mot <i>mitaine</i> qu'il qualifie.
<i>Des baies rouge foncé.</i>	L'adjectif <i>foncé</i> qualifie le mot <i>rouge</i> qui a nature de nom masculin, accordé selon le contexte au singulier.
<i>Des tapisseries bleu ciel.</i>	Le nom <i>ciel</i> exprime la nuance particulière que prend le <i>bleu</i> des tapisseries.
<i>Des rubans or.</i>	Le nom <i>or</i> exprime, comme dans le troisième cas d'accord, la nuance particulière que prend la couleur des rubans. Cette couleur, c'est le jaune, qu'une réduction par expressivité (Guillaume, 1973 : 146) permet d'omettre.

Pour plus de détails au sujet de cette analyse, il faudra se référer au texte de Lefebvre et Roy (1994) disponible sur le site du Groupe Framée, à l'adresse [www.uqac.ca/des/framee](http://www.uqac.ca/des/framee). Au total, il faut retenir de cette analyse des mots de couleur que des explications simples, claires et nettes peuvent être trouvées par une analyse minutieuse et attentive des faits de langage. Au fond, il n'existe pas de règle d'accord des mots de couleur proprement dite, il s'agit plutôt d'une règle composée des règles élémentaires du nom et de l'adjectif même si l'application de ces règles exige parfois quelques efforts d'interprétation de la construction syntaxique.

### La démarche d'accord

Ce dernier emploi, celui de *des rubans or*, fait voir à quel point il faut tenir compte des stratégies d'accord qui doivent s'appliquer à l'écriture ou à l'examen d'un emploi donné. Par exemple, dans un autre emploi comme *des photographies grand format*, le scripteur ou l'observateur devra d'abord accorder le nom *photographie*, considéré comme le **mot premier**. Le second mot à accorder (s'il n'est pas tenu compte de l'article) est le *nom format*. L'adjectif *grand* sera accordé en troisième lieu dans son rapport avec le nom *format*. Dans *des rubans or*, le **mot premier** est, ainsi qu'il a été avancé, le nom *jaune*, omis par expressivité de la construction, *or* agissant comme complément déterminatif du nom *jaune*. Si évidente que puisse paraître cette démarche d'accord, il n'est pas indifférent de la mettre en lumière dans ces pages car l'accord des

<sup>2</sup> L'idée est conforme aux prescriptions méthodologiques de la grammaire raisonnée (Lefebvre, 2000) et le mot n'est pas utilisé à la légère.

mots composés pourra parfois exiger qu'elle soit appliquée avec rigueur, à tout le moins à un niveau de conscience plus élevé que l'intuition.

### ***Le type d'apprentissage***

L'objectif d'acquérir la maîtrise de l'accord des mots composés pose enfin tout le problème de la nature de l'apprentissage à faire. De quel type d'acquisition en effet s'agit-il? La question est essentielle et la réponse devra être recherchée dans les théories d'apprentissage. Celle qui nous apparaît le mieux adaptée à l'enseignement-apprentissage de la grammaire est la théorie du psychologue cognitiviste Robert Mills Gagné (1976), revue par Roy (1979-...). Cette théorie distingue cinq types majeurs d'apprentissage, à chacun correspondant un modèle d'enseignement par découverte. Ces cinq types d'apprentissage sont, en résumé :

- la découverte d'un concept abstrait;
- la découverte d'une règle d'habileté intellectuelle;
- la découverte d'une règle d'information verbale;
- la découverte d'une stratégie cognitive;
- la découverte d'une stratégie de résolution de problème.

Si l'accord des mots composés est difficile, c'est qu'il est régi par toutes les règles de la grammaire française et le défi, du point de vue de l'apprentissage, est d'acquérir la bonne stratégie de résolution de problème qui permette à l'usager de saisir comment appliquer les règles usuelles d'accord dans un cadre d'interprétation complexe. Cette étude pose donc, à titre d'hypothèse, que l'accord des mots composés relève à la fois d'un apprentissage de règles d'habiletés intellectuelles et de stratégies de résolution de problème.

Une pareille référence aux théories d'apprentissage peut surprendre. Elle a cependant le mérite d'orienter la recherche dans une direction à la fois précise et nouvelle, celle de la recherche d'une démarche d'accord. La réflexion ne pourra cependant prendre cette direction que s'il est admis au départ que les accords que l'usage traditionnel a retenus comme justes peuvent être l'objet d'une compréhension fine, satisfaisante pour un esprit logique.

### **Analyse grammaticale**

L'analyse des cas d'accord des mots composés devra d'abord procéder à une classification des cas d'emploi qui tienne compte de l'expressivité – une notion jugée essentielle à la compréhension – et de la stratégie de résolution de problème à acquérir. Cinq formes d'emplois généraux de mots composés peuvent être identifiées et classés en trois catégories, selon le degré d'expressivité qu'ils présentent. Une fois ces catégories présentées, l'analyse procédera à l'examen de quelques cas de généralisation requérant des interprétations particulières.

### *Les emplois généraux de mots composés*

Le premier cas d'accord à examiner gagnera à être le plus révélateur, celui dans lequel l'expressivité est le plus présente. À l'examen des deux emplois suivants :

*des arcs-boutants;*

*des pur-sang,*

il apparaît que, d'un point de vue didactique, le problème se pose plus nettement dans des *pur-sang*, ne serait-ce que par son accord au singulier. L'analyse d'un cas d'accord de ce type, représentatif de la première catégorie, donnera plus de chance de trouver la démarche d'accord à appliquer. Il s'agit là évidemment d'un choix didactique sur lequel il faudra revenir.

#### *Première catégorie : les emplois à expressivité totale*

Dans *des pur-sang*, la difficulté est de justifier l'accord au singulier du mot composé. Or à l'application de la démarche usuelle d'accord, l'observateur remarquera que le premier mot à accorder, celui qui porte le sens de l'emploi, est absent de la construction. Le mot premier est en effet *chevaux*. De fait, le signifié du mot composé *des pur-sang* n'est pas le *sang* proprement dit, mais bien les *chevaux* dont le *sang* est *pur*. Il s'agit d'un cas d'accord dont l'expressivité est à qualifier de totale, c'est-à-dire dont le mot premier porteur du signifié est omis par expressivité. L'accord au singulier de *pur-sang* dans *des pur-sang* peut ainsi être justifié par une interprétation sémantique et syntaxique de la construction qui permet l'application des règles usuelles d'accord.

Telle serait donc la stratégie de résolution de problème à acquérir : identifier d'abord le mot premier et procéder à l'accord des mots selon la démarche habituelle, celle qui tient compte du sens complet de l'emploi et du rapport entre les mots. L'exemple des *pur-sang* permet de montrer l'entier de la démarche d'accord à acquérir puisque la construction présente le plus haut degré d'expressivité. Ces mots composés en expressivité totale sont à réunir dans la première catégorie.

D'autres exemples de ce type se retrouvent dans : *des sang-mêlé* dont une construction élargie comme *des héritiers qui ont le sang mêlé* livre un mot premier *héritiers* portant la marque du pluriel; *des hors-la-loi* dont une construction élargie *des personnes qui vivent hors la loi* livre un mot premier *personnes*; *des petits-beurre* dont une construction *des petits biscuits au beurre* livre le mot premier *biscuits* (ou *gâteaux*); *des quatre-mâts* dont le mot premier serait forcément *bateaux* ou *navires*; *des mille-pattes*, *des coq-à-l'âne*, *des hors-bord* et le reste. D'un point de vue didactique, il est avantageux de commencer la présentation par des exemples de cette catégorie car même s'ils présentent les accords les plus difficiles, ils sont les seuls à permettre d'accéder à la stratégie complète de résolution de problème.



### *Deuxième catégorie : les emplois à expressivité partielle*

La deuxième catégorie de mots composés contient des emplois comme *des timbres-poste*, avec une marque du pluriel à *timbres* mais non à *poste*. En bonne méthode toujours, il convient d'identifier d'abord le mot premier. Il n'est pas besoin de chercher très loin pour conclure que *timbres* est le mot qui porte le signifié premier de la composition. Le nom commun *timbre* est ainsi le premier mot qu'il faut accorder, en nombre et selon le sens comme il se doit. Le singulier du nom commun *poste* exige toutefois que soit interprétée la construction pour être justifié. Comme le nom *poste* s'accorde aussi en nombre selon le sens, il faut retrouver le sens par une interprétation des moyens d'expressivité qui interviennent dans la structure du mot composé. Il agit de fait comme un complément déterminatif du nom *timbre*. La construction élargie qui rendrait compte du sens complet de l'emploi pourrait être : *des timbres qui font la preuve que les frais de la poste ont été payés*. Pour bien comprendre la construction élargie, il faut savoir que le mot composé *timbre-poste* a été institué à une époque où le sens de *poste* était différent de ce qu'on en connaît aujourd'hui, la *poste* étant anciennement un « relais de chevaux, placé sur les routes de distance en distance, afin d'assurer le transport des voyageurs et du courrier (NPR,1994) ».

Il y aurait toute une recherche à faire sur la conservation de mots composés dont le sens a été perdu, comme *portefeuille*, entre autres, qui s'est soudé avec l'usage. Ces exemples sont une belle illustration que le français est une langue de culture. Seule une culture très élargie de sa langue, tant dans sa synchronie que dans sa diachronie, permet d'accéder à une véritable maîtrise de ses organisations.

L'accord de *des timbres-poste* exige donc une interprétation de la portion d'expressivité intervenant dans le rapport entre les mots composants. Cette part d'expressivité ne va pas jusqu'à évacuer le mot premier comme cela se produisait dans la première catégorie. Cette deuxième catégorie regroupe les mots composés qui présentent une réduction par expressivité dite partielle, c'est-à-dire dont le mot premier porteur du signifié est présent, mais dont le ou les rapports entre les mots composants exige un degré d'interprétation pour que les règles usuelles d'accord puissent s'appliquer aisément. D'autres exemples de mots composés à expressivité partielle se retrouvent dans des emplois du type : *des mandats-poste* dans lequel *mandats* constitue le mot premier; *des blocs-notes* ou au singulier *un bloc-notes*, dans lequel *blocs* constitue le mot premier; *des boutons-pression* dont le mot premier est *boutons*.

### *Troisième catégorie : les emplois à expressivité réduite*

La troisième et dernière catégorie à identifier contient des mots composés à expressivité extrêmement réduite comme des *arcs-boutants*. Dans cet exemple, le mot premier est le nom *arcs* avec lequel l'adjectif qualificatif *boutants* s'accorde en genre et en nombre. La construction n'exige aucune interprétation pour opérer l'accord, le rapport entre les mots est direct. L'emploi recourt presque exclusivement aux moyens de la langue, de l'expression, à ce qui est institué, et ne laisse presque aucune place à

l'expressivité (s'il en est, elle se retrouvera dans le sens même du nouveau signifié obtenu par composition : l'*arc-boutant* bute forcément contre quelque chose et réfère à un contexte particulier et implicite). Les exemples suivants font partie de cette catégorie : *des plates-bandes, des marteaux-piqueurs, des basses-cours, des claires-voies, des eaux-fortes, des amours-propres, des bas-reliefs, des bas-fonds*, entre autres. La position de l'adjectif pourrait mener, dans une recherche exhaustive, à l'établissement de sous-catégories. Ce serait à voir.

Trois catégories de mots composés sont ainsi identifiées : celle des mots composés présentant une expressivité totale, celle des mots composés présentant une expressivité partielle et celle des mots composés présentant une expressivité réduite. Un autre ensemble à examiner dans les emplois généraux des mots composés présente aussi une expressivité réduite. Cet ensemble regroupe les mots composés par apposition, comme *des oiseaux-mouches*. Dans *des oiseaux-mouches*, le nom *oiseaux* est le mot premier portant le signifié du concept. Le nom *mouches* porte une fonction d'apport à valeur qualificative, il est apposition du nom *oiseaux*. S'il doit être considéré que la construction en apposition recourt à l'expressivité, c'est par une formulation attributive qu'elle pourra être mesurée, comme *dans des oiseaux qui sont petits comme des mouches*. Cette construction élargie montre ce que peut être la part d'expressivité à retrouver dans la composition. Des emplois comme *des crayons-feutres, des hommes-grenouilles, des choux-fleurs, des discours-fleuves, des camions-citernes*, entre autres, présentent une construction semblable et appartiennent à cette troisième catégorie.

Un autre ensemble de mots composés à examiner contient les compositions obtenues à l'aide d'un verbe, comme *des aide-mémoire, des cache-col, des chauffe-eau, des coupe-ongles* et le reste. Ces exemples sont nombreux et doivent être considérés comme appartenant à la première catégorie, celle des mots composés à expressivité totale. Ils posent cependant une difficulté que des données récentes permettent de surmonter. La difficulté est celle de justifier la forme verbale de troisième personne du singulier du présent de l'indicatif qui apparaît dans la majorité des compositions avec verbe. Or une analyse récente des particularités orthographiques de certaines formes verbales (Couture, 2001) a fait ressortir ce qui suit :

[...] il est possible d'identifier une forme première [la forme de troisième personne du singulier du présent de l'indicatif] qui est à la base de toutes les autres formes, une forme qui, par addition de finales, livre les autres formes verbales par le jeu du mécanisme des désinences verbales porteuses des marques de temps, de personne et de mode.

Si cette forme première se trouve au présent de l'indicatif, c'est que l'indicatif présent est le temps premier. Selon Guillaume et Roy, il y aurait, dans l'esprit de tout parlant français, une opération de construction de la représentation du temps, et les formes qui portent l'achèvement de cette construction sont celles du présent de l'indicatif.

De plus, s'il est affirmé que la forme première est celle de troisième personne, il faut donc convenir que la troisième personne est la personne première, celle à partir de laquelle se développeraient toutes les autres personnes. Le linguiste Gustave Guillaume a déjà mené cette analyse (1944, dans 1986:113). Il fait la démonstration que la première personne, **je**, est « *celle qui parle* » et « *celle dont il est parlé* », la deuxième, **tu**, « *celle à qui il est parlé* » et « *celle dont il est parlé* » et que la troisième, **il**, n'est plus que « *celle dont il est parlé* ». L'analyse montre au total que la troisième personne du singulier est la personne la plus simple, et qu'elle se retrouve dans toutes les autres. La troisième personne du singulier est donc la personne première (à distinguer, bien sûr, de la première personne qui, par convention, est **je**).

La portée de cette donnée est majeure dans l'analyse de l'accord des mots composés. Les mots composés présentant une forme verbale ont longtemps résisté à l'analyse avant qu'elle ne soit introduite. Or un examen minutieux de ces cas laisse nettement voir que quand la langue utilise un verbe pour créer un nom composé, elle recourt, logiquement, à sa forme première avant tout, c'est-à-dire la forme qui se révèle à la fois le plus achevée en mode et le plus neutre en terme de temps et de personne. La forme première semble être utilisée dans la composition lexicale comme l'est souvent la forme de l'infinitif dans une valeur nominale. De fait, il est permis de produire des emplois nominaux du type *l'avoir, le devenir* ou *le manger* à partir des formes verbales de l'infinitif. La valeur nominale d'une composition comme *des chauffe-moteurs* apparaît aussi assez nettement. Une réflexion mériterait d'être poursuivie dans ce sens, de même que pour ce qui est du genre d'apparence masculine de ces mots. Une analyse attentive révélerait probablement qu'il s'agit plutôt d'un genre majeur (Harvey, 1995), un neutre à forme de masculin. Ce serait aussi à voir.

Cette notion de forme première du verbe justifie la forme verbale *chauffe* dans *des chauffe-moteurs*. Si les mots composés comportant un verbe à la forme première exigent une interprétation, c'est surtout pour justifier l'accord du nom composant. Dans l'exemple *des chauffe-moteurs*, le mot premier serait quelque chose comme *appareils* ainsi que le montrerait une construction étendue – certainement discutable – du type : *des appareils avec lesquels on chauffe les moteurs*.

Il faut reconnaître que la démarche qui est défendue dans ces pages est d'une application moins aisée lorsqu'il s'agit de justifier l'accord des noms composés avec un verbe. Il est en effet difficile de retrouver, par interprétation, une construction élargie qui justifie la forme verbale à la troisième personne du singulier de l'indicatif présent. Le problème est résolu, en grande part à tout le moins, dès l'instant qu'on admet l'existence de, et le recours à, la forme première du verbe. Le lecteur gagnera à se rappeler que l'accord des mots composés doit être traité en terme de résolution de problème, ce qui implique que chaque emploi présente un problème entier, de son ordre. C'est en raison de cette nature particulière du contenu qu'il faut chercher à acquérir une stratégie de résolution de problème qui augmente les chances d'interpréter les accords retenus par l'usage, et non une règle absolue qui résoudrait toutes les difficultés d'accord.

Les emplois généraux des mots composés se présentent ainsi sous cinq formes, à regrouper, selon leur traitement en expressivité, dans les trois catégories du tableau suivant :

Emplois à expressivité totale	1A 1B	<i>Des pur-sang</i> <i>Des chauffe-moteurs</i>
Emplois à expressivité partielle	2A	<i>Des timbres-poste</i>
Emplois à expressivité réduite	3A 3B	<i>Des arcs-boutants</i> <i>Des hommes-grenouilles</i>

Le tableau laisse voir une classification des mots composés selon l'expressivité, de totale à réduite. Les emplois formés avec un verbe sont à intégrer aux cas d'expressivité totale en raison de la nature particulière de la forme verbale composante.

Les explications qui viennent d'être présentées constituent une première étape vers la maîtrise de l'accord des mots composés. Elles ne peuvent cependant suffire à assurer ladite maîtrise. Il faudra procéder à un examen minutieux de bon nombre de cas de généralisation qui exigent des interprétations particulières. Pour chaque catégorie du tableau précédent, il existe un cas général de logique qui répond à la règle d'accord en nombre. Derrière la règle générale de logique régie par l'expressivité se trouvent toutefois des cas individuels d'interprétation logique. Quelques-uns de ces cas seront présentés qui permettront de mieux asseoir la stratégie à acquérir.

### ***Quelques cas de généralisation***

Chaque mot composé est le résultat d'une idéation notionnelle – d'une logique, donc – spécifique. L'expressivité est une simplification dans la construction syntaxique. La rencontre de l'expressivité et de la logique s'exerce parfois de façon particulière. C'est le cas dans le mot *un compte-gouttes/des compte-gouttes*. Ce cas d'accord de la catégorie des emplois à expressivité totale présente le nom *gouttes* avec une marque « s » de pluriel dans l'emploi singulier comme dans l'emploi pluriel. Ce « s » à gouttes se justifie par la règle usuelle d'accord du nom. *Gouttes* s'accorde en nombre selon le sens et comme il ne serait pas rentable de vendre un *appareil* (mot premier) ne servant à compter qu'une seule goutte, l'accord au pluriel du nom composant s'impose par la logique, que le mot composé soit, dans son ensemble, au singulier ou au pluriel. La même logique d'expressivité se retrouve dans les mots *un cure-dents/des cure-dents*, la réalité étant qu'on utilise forcément le *bâtonnet* signifié par le mot composé, pour se curer plus d'une dent; *un tue-mouches/des tue-mouches*, parce que l'*appareil* n'est pas à usage unique et sert à tuer plusieurs mouches, et ainsi pour les *un couvre-pieds/des couvre-pieds*, *un essuie-mains/des essuie-mains*, *un coupe-ongles/des coupe-ongles*, *un porte-clés (clefs)/des porte-clés (clefs)* et le reste.

Loin d'être des exceptions, ces cas d'emploi n'échappent pas à la logique de composition des mots. Au contraire, ils montrent mieux cette logique. Il s'agit d'une logique qui rejoint très finement la réalité. S'il devait exister – et c'est possible – un \**compte-goutte* qui ne servirait à compter qu'une goutte, parce que la deuxième serait, par exemple, mortelle, l'accord suivrait cette logique en portant la réalité exprimée. Chaque mot composé a sa logique propre, d'où la nécessité d'un abord en résolution de problème.

Le même phénomène de recombinaison expressivité/logique mène à des accords différents dans *un abaisse-langue/des abaisse-langue* dans lesquels il faut justifier l'accord au singulier de langue dans l'emploi au pluriel et au singulier. C'est que l'accord porte une réalité bien spécifique. Il faut en effet se réjouir qu'un *bâtonnet* (mot premier) servant à abaisser la langue ne serve qu'une fois et qu'il soit jeté après usage. L'exemple est d'une grande valeur du point de vue didactique pour les concrétisations qu'il permet dans la démonstration avec un véritable abaisse-langue. Ce cas d'accord se retrouve le plus souvent dans des emplois comportant un nom non nombrable, comme *un chasse-neige/des chasse-neige, un chauffe-eau/des chauffe-eau, un coupe-papier/des coupe-papier, un porte-parole/des porte-parole* et le reste.

Dans *un garde-pêche/des garde-pêche* se trouve un accord dans lequel s'applique la règle des emplois précédents, c'est-à-dire un accord relevant de la catégorie des mots composés à expressivité totale construits avec une forme verbale. La réalité exprimée par l'emploi est celle d'un *navire* (ou de *navires*) avec lequel (ou lesquels) on *garde* la *pêche*. À côté de ces emplois s'en trouvent cependant d'autres qui appartiennent à une autre catégorie. Dans *un garde-pêche/des gardes-pêche*, le mot *garde(s)* doit être vu comme un nom. La construction élargie *des gardes qui surveillent la pêche* laisse en effet voir que le mot premier *gardes* est un nom qui réfère à la personne. Il s'agit d'un cas d'accord avec complément déterminatif du nom appartenant à la catégorie des mots composés en expressivité partielle, comme l'était *des timbres-poste*.

Savoir que la langue arrive à porter de pareilles nuances permet de mieux comprendre pourquoi, dans *un aide-infirmier/des aides-infirmiers*, le mot *aide(s)* accepte l'accord en nombre et pourquoi, dans *un aide-mémoire/des aide-mémoire*, il ne l'accepte pas. C'est que dans *un aide-infirmier/des aides-infirmiers*, le mot *aide(s)* est un nom référant à une personne, dans une construction en apposition *avec infirmier(s)*, et que dans *un aide-mémoire/des aide-mémoire*, le mot *aide* est un verbe à la forme première exprimant une fonction, dans une construction en expressivité totale. De la même manière, on concevra qu'il existe *des appuis-tête*, mais qu'il existe aussi *des appuie-tête*. Dans la première construction *des appuis-tête*, le nom *appuis*, porteur du signifié et accompagné du complément déterminatif *tête*, réfère à l'objet qu'est le morceau d'étoffe placé au sommet du dossier d'un fauteuil. Dans la deuxième construction *des appuie-tête*, la forme verbale *appuie* réfère à la *portion du fauteuil dont la fonction est de servir à appuyer la tête*. Une pareille construction étendue montre à quel point il peut être difficile d'identifier le mot premier dans un mot composé,

particulièrement dans les cas construits avec une forme verbale. La notion de forme première du verbe se révèle d'un grand secours.

Ces exemples montrent à quel point le langage est compétent à rejoindre la réalité par la logique de ses accords. Les outils de la composition lexicale ne sont au total que ceux de la rencontre des mots, dans des rapports syntaxiques connus et ordinaires mais orchestrés dans un recourt plus ou moins important à l'expressivité. Un mécanisme de ce type permet au langage de traduire la pensée avec souplesse, précision et économie.

Il a été montré, à l'aide de cas d'accord généraux et relativement aisés d'interprétation, que les mots composés pouvaient se regrouper à l'intérieur de trois grandes catégories selon la part qu'ils laissent à l'expressivité dans leur construction. Ont été présentés ensuite quelques cas individuels d'interprétation qui confirment que chaque cas d'accord doit être interprété en propre : chaque mot composé ayant – on ne peut trop le répéter – sa logique propre. Ce qu'offre cette analyse, c'est une vision du mécanisme qui régit l'accord, c'est une organisation des données qui donne accès à une stratégie d'accord, laquelle augmente les chances d'expliquer l'accord correct et qui seule – c'est notre position – met à même, par l'exercice répété et, donc, par généralisation, de parvenir à une véritable maîtrise de l'accord des mots composés.

D'autres cas d'interprétation délicate sont à examiner, dont ceux par exemple qui comportent un mot invariable comme *des avant-projets* ou *des arrière-goûts*. Il est difficile de déterminer si ces exemples appartiennent à la catégorie des mots composés à expressivité totale ou à expressivité partielle<sup>3</sup>. Quel est en effet le signifié dans *des avant-projets*, quel est le mot premier? Dans son sens, le mot composé réfère aux versions préliminaires ou provisoires de projets à mener et qui servent de document de travail dans le développement desdits *projets*. Encore faut-il se demander si les *avant-projets* ne font pas partie des *projets* eux-mêmes, en quel cas le mot *projets* constituerait le mot premier de l'emploi. Sinon, le signifié serait *les documents de travail préliminaires*. Cette dernière interprétation est probablement la plus proche de la réalité s'il est considéré qu'un *projet* peut susciter plusieurs *avant-projets*. Les *avant-projets* ne sont pas des projets qui sont menés avant quelque chose mais bien *quelque chose* qui est mené *avant* un ou des *projets*. Quoi qu'il en soit, le mot *avant* a nature d'adverbe d'un verbe omis de la proposition par expressivité et le nom *projets* s'accorde en nombre selon le sens sans poser de difficulté.

---

<sup>3</sup> Le fait qu'il soit difficile de dire à quelle catégorie de traitement d'expressivité appartient le cas d'accord est peut-être en lui-même signifiant. Il semble qu'il soit plus prudent, et même cohérent, d'admettre que l'emploi puisse se situer dans une zone entre deux catégories et participant de l'une et de l'autre, considérant en effet que chaque mot composé est le résultat d'une opération logique interne, de son ordre, et qu'aucun ne recourt à l'expressivité dans un cadre qui lui soit extérieur. Il faut donc que chaque emploi ait sa propre position sur un système qui les situe sur un continuum allant de l'expressivité totale à l'expressivité extrêmement réduite (presque nulle), avec l'infinité de valeurs moyennes que cela comporte. Qu'il soit impossible de dire la position exacte en système d'un emploi est sans grande importance du moment qu'on reconnaît la nature du système et qu'on se soit donné une compréhension de base de la stratégie d'accord.

Dans *des arrière-goûts*, une logique semblable semble s'appliquer mais l'interprétation est plus difficile. Le mot *goûts* constitue de façon plus nette le mot premier : l'*arrière-goût* est au sens propre un *goût* qui reste dans la bouche après absorption (NPR). L'*arrière-goût*, c'est le *goût qui suit le goût initial*. Au sens figuré, l'*arrière-goût* est un état effectif qui subsiste après l'état qui l'a provoqué (NPR). La valeur d'adverbe du mot *arrière* est toutefois très difficile à percevoir dans un pareil emploi, à tel point que le Nouveau Petit Robert (1994) retient une entrée aussi générale et vague que « **ARRIÈRE** – Élément de noms composés, signifiant *qui est derrière* », laquelle est utilisée pour décrire les mots composés avec *arrière-*. Il n'est rien dans cette définition qui permette de comprendre l'accord.

Des exemples de ce type laissent voir tout le travail de recherche qu'il reste à faire, à commencer par des analyses sémantiques très fines, et des mots composants, et du mot composé. Pour expliquer nombre de mots composés avec un adverbe, il faut chercher ce qui se trouve dans l'adverbe qui permette un recours si étendu à l'expressivité. La clé réside probablement dans une analyse morphologique de l'adverbe, dans sa valeur en langue de mot parent de l'adjectif mais de plus grande généralisation. Gustave Guillaume offre peut-être une piste intéressante quand il établit que l'adverbe est un mot porteur d'une incidence de deuxième degré, d'une « incidence à une incidence (1951) » : l'idée est à retenir. À tout le moins, il est intéressant de comparer les différences entre le *haut* adverbe de *des haut-parleurs* (grande expressivité : ce n'est pas le parleur qui est haut, c'est le *volume*) et le *haut* adjectif de *des hauts-fonds* (expressivité réduite quasi-nulle : ce sont les fonds qui sont hauts), entre le *nouveau* adverbe de *des nouveau-nés* (des bébés nés « nouvellement », l'adverbe a une valeur circonstancielle) et le *derniers* adjectif de *des derniers-nés* (des personnes, quel que soit leur âge, qui sont les *derniers* à être *nés* dans leur famille). La nuance est facile à percevoir dans ces exemples, mais une justification plus nette échappe, pour le moment.

Dans *des tam-tam*, *des tic-tac* ou *des frou-frou*, l'interprétation nécessaire à l'explication du non-accord est des plus minimales. Les onomatopées que sont ces emplois rejoignent le comportement de toute interjection et se présentent comme invariables. Il est cependant intéressant de relever que certains auteurs choisissent d'écrire ces mots sans trait d'union et que du coup, ils deviennent des noms de pleine nature : *des tamtams*, *des tictacs*, *des froufrous*. Dans une analyse exhaustive des mots composés, il s'imposerait évidemment de déterminer le rôle du trait d'union dans la construction. Une pareille analyse montrerait sans doute que les lexicologues Gaudin et Guespin ont tort d'affirmer que l'utilisation du trait d'union « est contingente, aléatoire (2000: 208) ».

Le trait d'union a non seulement des effets sur la structure syntaxique du mot composé mais aussi sur le sens. Par exemple, il est possible d'écrire aussi bien *une contre-publicité* que *une contrepublicité*, chaque graphie portant un sens bien spécifique. En effet, une *contre-publicité*, c'est une « publicité destinée à lutter contre une autre publicité (PR, 1990) » tandis qu'une *contrepublicité* est une « publicité qui a un effet

contraire à son objet, qui nuit à ce qu'elle veut vanter (PR, 1990) ». Tristement, la nuance est ignorée de plusieurs dictionnaires dont le Nouveau Petit Robert (1994). Même le Petit Robert (1990) qui à l'époque relevait les deux sens et les deux graphies n'est pas clair sur la graphie à attribuer à chacun des sens. Un autre exemple de l'influence du trait d'union sur le sens est à retrouver dans *une contre-vérité* et *une contrevérité*. La *contre-vérité* est une antiphrase, un usage ironique d'un mot « dans un sens contraire au sens véritable (PR, 1990) » et une *contrevérité* est une « assertion visiblement contraire à la vérité (PR, 1990) ».

Certains mots composés sont aussi le produit de dérivation. Le singulier de *long* dans *des long-courriers* se justifie dès qu'il est compris que ce ne sont pas les *courriers* qui sont \**longs*, mais que l'emploi *long-courriers* est dérivé de l'expression ancienne *long cours* qu'on utilisait autrefois pour qualifier le long séjour en mer des marins : *ils sont partis pour un long cours*. Aujourd'hui, l'emploi réfère aux transports – le plus souvent des avions – qui couvrent de longues distances. De la même manière, l'accord au singulier de *libre* dans *des libre-échangistes* dénonce un résultat de mot composé par dérivation de la locution *libre échange*. Un accord au pluriel de *libre* fausserait grandement la logique et ne porterait plus le sens auquel est voué l'emploi : ce ne sont évidemment pas les *échangistes* qui sont *libres* ! L'emploi *un mots-croisiste/des mots-croisistes*, enfin, montre une marque «s» de pluriel constante au nom composant *mots*, dénonçant ainsi une construction par dérivation de la locution – on pourrait même dire du mot – *mots croisés*. Dans ces emplois dérivés, le cœur du mot est demeuré intouché : long cours, libre échange, mots croisés. Seule la fin change selon des mécanismes de néologismes qu'il appartiendrait à une autre analyse de traiter.

Les derniers cas d'interprétation particulière à traiter dans cette étude seront ceux qui présentent un ou des mots étrangers. Le plus souvent, les mots empruntés respectent les règles d'accord de la langue d'origine : *des nota-bene* présente un impératif latin (*nota*) et un adverbe (*bene*); *des curricula vitae* utilise le pluriel en *-a* latin, bien que l'emploi hybride *des curriculum vitae* semble réussir à se faire une place de plus en plus nette en français; *des vice-recteurs* est composé d'un mot latin et d'un mot français; *des volte-face* est emprunté à l'italien et le reste. Certains de ces emplois ont toutefois été francisés, c'est le cas, entre autres, de *des best-sellers*, *des mass-medias*, *des week-ends*.

Avant de passer à la troisième partie de cette étude, une mise en garde s'impose; la stratégie, si rigoureusement qu'elle soit appliquée par le scripteur qui cherche un accord juste de son mot composé, peut mener à des résultats erronés. En effet, l'« accord juste », c'est celui qui a été retenu par l'usage et que le dictionnaire a la tâche de livrer. Il arrivera cependant que l'interprétation de l'emploi que fait le scripteur pour lui-même diffère de l'interprétation d'usage qui a menée à la création du mot composé. C'est donc dire que pour parvenir à une véritable maîtrise de l'accord des mots composés, l'usager de la langue devra toujours, dans les premiers temps, consulter d'abord un ouvrage de référence sûr et tâcher de comprendre l'accord retenu par l'usage à l'aide de la démarche proposée dans ces pages. Le problème, c'est de trouver un



ouvrage de référence qui soit sûr, une difficulté qu'est venue augmenter la réforme orthographique de 1990.

## **Les impacts de la réforme orthographique de 1990**

Dans cette troisième et dernière partie, un regard critique sera d'abord porté sur certains choix de la réforme orthographique. Par la suite, un examen comparé du traitement que font quatre dictionnaires d'un nombre choisi de mots composés permettra de mieux déterminer ce qui devrait constituer une référence sûre en matière d'accord de mots composés.

Dans un article paru en 1998 sur la tentative de simplifier l'orthographe qu'a été la réforme de 1990 (« Les rectifications de l'orthographe », *Journal officiel de la République française*, édition des documents administratifs, 6 décembre 1990, n° 100, 19 p.) (<http://www.hec.ca/~x067/chroniqueslinguistiques/reformeorthographique.html>), Marie-Éva de Villers écrivait ce qui suit à propos de l'accord des mots composés :

### **2. Singulier et pluriel des noms composés comportant un trait d'union**

La réforme de l'orthographe de 1990 préconisait que les noms composés d'un verbe et d'un nom suivent la règle des mots simples et qu'ils prennent la marque du pluriel seulement quand ils sont au pluriel, cette marque étant portée sur le second élément. Ex. : *un cure-dent, des cure-dents, un perce-neige, des perce-neiges*. Cette règle ne s'applique pas dans les cas où l'élément nominal prend une majuscule ou quand il est précédé d'un article singulier. Ex. : *des prie-Dieu, des trompe-l'œil*.

En 1998, on constate toujours un certain flottement dans l'orthographe des noms composés d'un verbe et d'un nom au singulier et au pluriel. Une partie des propositions de la réforme de 1990 ont été retenues par certains dictionnaires, rejetées par d'autres. En ce qui a trait aux noms composés, *Le Nouveau Petit Robert* (1993) et *Le Petit Robert*, version électronique (1996) intègrent un certain nombre de graphies préconisées par les *Rectifications* et signalent les variantes alors que *Le Petit Larousse illustré* (1998) fait preuve d'une plus grande prudence et s'en tient plus souvent à l'orthographe traditionnelle.

Quelques exemples :

- o Le nom *coupe-faim* était invariable avant 1990. La réforme orthographique propose *coupe-faim* au singulier et *coupe-faims* au pluriel. L'édition 1998 du *Petit Larousse illustré* (PLI) conserve *coupe-faim* au singulier comme au pluriel alors que *Le Nouveau Petit Robert* (NPR) et *Le Petit Robert*, version électronique (PRE) retiennent la proposition du pluriel *coupe-faims* donnée désormais comme variante à côté du pluriel invariable *coupe-faim*. Le *Multidictionnaire* (Multi) adopte la même position.
- o Le nom *coupe-vent* reçoit un traitement semblable à celui de *coupe-faim*.

- o Le nom *coupe-papier* était invariable avant 1990. Les *Rectifications* préconisent *coupe-papier* au singulier et *coupe-papiers* au pluriel. Le *NPR* et le *PRE* n'entérinent pas cette recommandation et conservent le nom invariable alors que le *PLI* et le *Multi* proposent au choix les deux formes (des *coupe-papier* ou des *coupe-papiers*).
- o Le nom *cure-dents* était invariable avant 1990. Les *Rectifications* proposent *un cure-dent, des cure-dents*. Les ouvrages de référence retiennent ces graphies.
- o Le nom *fourre-tout* invariable s'écrivait en un seul mot et prendrait la marque du pluriel selon la réforme de 1990 (*un fourretout, des fourretouts*). Cette recommandation n'est retenue par aucun ouvrage de référence.
- o Les noms *fume-cigarette* et *fume-cigare* étaient invariables avant 1990. Les *Rectifications* proposent *fume-cigarette* et *fume-cigare* au singulier et *fume-cigarettes, fume-cigares* au pluriel. Le *PLI* conserve la forme invariable pour ces noms alors le *NPR*, le *PRE* et le *Multi* adoptent la recommandation de la réforme de l'orthographe.
- o Le nom *lèche-vitrines* était invariable avant 1990. La réforme de l'orthographe préconise *un lèche-vitrine, des lèches-vitrines*. Le *PLI*, le *NPR*, le *PRE* et le *Multi* proposent tous la nouvelle graphie *lèche-vitrine* au singulier; le *PLI* et le *Multi* admettent également la variante *lèche-vitrines* au singulier et au pluriel alors que le *NPR* et le *PRE* ne font pas mention du pluriel.
- o Le nom *perce-neige* était invariable avant 1990. La réforme préconise un *perce-neige, des perce-neiges*. Le *PLI* 1998 s'en tient à la graphie invariable alors que le *NPR*, le *PRE* et le *Multi* proposent les deux formes.

Ce commentaire descriptif de de Villers prête à quelques critiques. En premier lieu, l'emploi abusif qui est fait du concept d'invariabilité dans les dictionnaires mériterait d'être revu en profondeur car il laisse croire à un manque de compréhension des mécanismes d'accord chez les lexicographes, ce qui – il faut l'espérer – ne doit pas être le cas. En effet, d'affirmer dans un dictionnaire que des mots comme *coupe-faim, coupe-vent, coupe-papier, cure-dents, fourre-tout, fume-cigarette, lèche-vitrines* ou *perce-neige*, entre autres, sont invariables est une fausseté que cette étude contribue à mettre en lumière. Il ne saurait être question d'invariabilité quand un examen, même sommaire, qui tient compte de l'expressivité contenue dans ces emplois, révèle une rigueur et une logique d'accord des plus fines. Si *fume-cigarette* et *fume-cigare* s'accordaient toujours au singulier avant 1990, c'est probablement qu'il était compris – peut-être seulement intuitivement, mais qu'importe! – que le petit *appareil* (mot premier) avec lequel on *fume* une *cigarette* ne permet pas d'en fumer plus d'une à la fois. L'accord traditionnel (d'avant la réforme, donc) traduisait, dans la logique de son accord au singulier du nom *cigarette*, une réalité très précise. La réforme, dans nombre de ses suggestions, vient sabrer dans cette finesse.

Un autre point à critiquer est celui de la règle proposée par la réforme, que de Villers formule ainsi :

La réforme de l'orthographe de 1990 préconisait que les noms composés d'un verbe et d'un nom suivent la règle des mots simples et qu'ils prennent la marque du pluriel seulement quand ils sont au pluriel, cette marque étant portée sur le second élément. Ex. : *un cure-dent, des cure-dents, un perce-neige, des perce-neiges*. Cette règle ne s'applique pas dans les cas où l'élément nominal prend une majuscule ou quand il est précédé d'un article singulier. Ex. : *des prie-Dieu, des trompe-l'œil*.

L'erreur de la réforme, en ce qui concerne les mots composés du moins, c'est qu'elle propose une règle d'harmonisation de l'accord soi-disant simplificatrice alors qu'il ne peut exister de règle spécifique aux mots composés en français. Non que le mot composé y échappe; au contraire, il les intègre toutes et joue de chacune avec une rigueur, une souplesse et une finesse qui méritent d'être protégées. Cette étude a laissé entrevoir qu'il n'y a pas de véritable dysharmonie dans les accords des mots composés qui justifie une incursion comme celle de la réforme. Adopter les propositions de la réforme en la matière, c'est cautionner une attitude qui cantonne au par-cœur l'apprentissage de la grammaire, avec des règles limitées à une logique de surface et accompagnées le plus souvent d'une flopée d'exceptions rébarbatives.

Le commentaire de Marie-Éva de Villers montre bien que la réforme ne fait pas consensus chez les lexicographes. Le Nouveau Petit Robert, le Petit Robert Électronique et le Multidictionnaire adoptent le plus souvent les propositions de la réforme alors que le Petit Larousse Illustré conserve les accords traditionnels dans la majeure partie des cas qu'elle touche. Il reste à répondre à la difficile question de l'ouvrage de référence à privilégier pour s'assurer d'un accord juste et logique des mots composés.

Dans leur ouvrage d'*Initiation à la lexicologie française* (2000), Gaudin et Guespin prennent position face à cette réforme. Selon eux, les règles simplificatrices de la réforme de l'orthographe de décembre 1990 :

[...] entrent peu à peu dans l'usage, même si elles génèrent, pendant une période transitoire, une incertitude quant à la correction des formes rencontrées. Il faut souhaiter que le désarroi occasionné contribue à rendre un peu moins contraignante la norme scolaire qui gouverne la transmission de notre code écrit. L'introduction au niveau officiel d'une tolérance vis-à-vis de la variation orthographique constitue déjà un point positif (p. 209).

En ce qui concerne le seul contenu des mots composés, Gaudin et Guespin ont tort sur deux points. D'abord, de voir dans une norme scolaire rigoureuse une manifestation de « contrainte ». Dès l'instant où il devient possible de justifier un accord de mot composé de façon logique et raisonnée, il ne peut plus être question de contrainte. Plutôt que de « contraindre » à l'apprentissage d'accords dits normalisés qu'elle ne peut justifier, la norme scolaire devrait devenir celle qui se préoccupe

d'expliquer les accords. Les auteurs ont aussi tort de juger positive la tolérance face à la variation orthographique. Ne serait-il pas plus courageux et honnête d'admettre que la justification d'un accord de mot composé échappe parfois et de laisser la porte ouverte à la recherche des réponses, plutôt que de cautionner ce qui ne manque pas de paraître comme un abandon dudit « niveau officiel »? L'enseignement de la grammaire se cherche depuis des années et prend parfois des orientations bizarres, le plus souvent motivées par une tentative d'esquiver les apprentissages qui demandent un effort. L'école a apparemment cherché à s'éloigner d'un enseignement traditionnel de la grammaire – elle aussi traditionnelle –, non sans raisons défendables. Le problème, c'est qu'il ne s'est jamais présenté de solution de remplacement qui soit vraiment satisfaisante, faute d'une didactique appropriée. Or les développements récents de la linguistique mécanique et de la grammaire raisonnée qui en est tirée vont fort probablement contribuer de façon majeure au renouvellement de l'enseignement de la grammaire. Cette approche revalorisera les efforts qui sont exigés par l'apprentissage en rendant ces efforts agréables parce que fondés sur la logique, la compréhension, la découverte et la résolution de problème.

### ***Le traitement des dictionnaires : quelques observations***

À la question de savoir quel ouvrage de référence il faut privilégier dans la recherche d'un accord juste, il n'a pas encore été fourni de réponse. Le tableau de la page suivante présente un résumé du traitement dictionnaire de huit mots composés : *abaisse-langue*, *coffre-fort*, *compte-gouttes*, *couvre-lit*, *couvre-sol*, *pur-sang*, *timbre-poste* et *tout-terrain*. Les dictionnaires consultés sont le Multidictionnaire (2003), le Nouveau Petit Robert (NPR, 2002), le Petit Robert (PR, 1990), le Petit Larousse Illustré (PLI, 1993) et le Petit Larousse Illustré (PLI, 1986). Un examen sommaire de ces données devrait permettre soit de déterminer un ouvrage à privilégier, soit de faire voir quelle attitude critique il faut adopter à leur consultation.

**PLACER ICI LE TABLEAU qui se trouve à la dernière page de ce fichier.**

### ***Abaisse-langue***

Le PR (1990) et le PLI (1986) montrent tous deux que l'accord d'abaisse-langue, avant la réforme était un nom masculin «invariable». Le choix du terme d'invariable a déjà été critiqué, mais pour l'utilisateur qui a appris à voir que l'accord constant au singulier de *abaisse-langue* repose sur un fondement conceptuel, il devient facile d'interpréter cette soi-disant invariabilité. L'accord traditionnel que livrent ces dictionnaires peut être justifié de façon logique et raisonnée et il serait plus juste de dire que le mot composé *abaisse-langue* s'accorde toujours au singulier, et réserver le terme d'invariable aux seuls mots n'ayant ni genre, ni nombre, comme il se doit. Les dictionnaires d'après la réforme que sont le Multi (2003) et le NPR (2002) ont pour leur part fait le choix de tenir compte de la réforme et présentent les deux orthographes possible. L'utilisateur doit savoir – on ne sait comment – que le premier des deux qui sont présentés correspond à l'accord traditionnel et que le deuxième correspond à l'accord «simplifiant» suggéré par la réforme. Le PLI (1993) n'adopte pas les vues de la réforme et s'en tient à l'accord traditionnel.

### ***Coffre-fort***

Les cinq dictionnaires s'entendent pour reconnaître dans *coffre-fort* un nom masculin, variable par défaut : *un coffre-fort, des coffres-forts*. L'ajout de la remarque entre parenthèses « (pl. coffres-forts) » dans le Multi et les PLI est toutefois bizarrement redondante : on en voit mal l'utilité si on attribue au mot un comportement ordinaire de nom masculin. L'examen du mot composé soulève en lui-même une question intéressante; s'agit-il d'une construction nom-adjectif ou d'une construction nom-nom en apposition? La définition du dictionnaire ne permet pas de savoir.

### ***Compte-gouttes***

Le traitement est unanime, le mot composé *compte-gouttes* est qualifié de nom masculin invariable. La même critique que pour *abaisse-langue* vaut pour ce traitement.

### ***Couvre-lit et couvre-sol***

Le mot composé *couvre-lit* est traité de la même façon par les cinq dictionnaires, à ceci près que les Multi et PLI ajoutent encore une précision à l'utilité discutable sur l'accord au pluriel. Le mot composé *couvre-sol* est un ajout récent aux dictionnaires et n'apparaît que dans le Multi et le NPR. Le premier donne à plein dans la réforme en proposant un accord avec une marque de pluriel *des couvre-sols*, le second s'en tient à une construction de type traditionnel *des couvre-sol*, dite invariable. C'est cet accord (car il s'agit bien d'un accord et non d'une invariabilité) qui est à privilégier car il est le plus respectueux de la logique de la langue. Le mot composé est constitué d'un verbe à la forme première *couvre* et d'un nom *sol* accordé en nombre selon le sens : *des couvre-sol* ne couvrent évidemment qu'un sol à la fois.

### ***Pur-sang***

Dans ce cas, c'est le NPR qui fait classe à part en introduisant seul l'accord suggéré par la réforme. De fait, les deux accords sont proposés, le premier traditionnel *des pur-sang* et le second réformé en un inexplicable *des purs-sangs*.

### ***Timbre-poste***

L'accord des *timbres-poste* est proposé par les cinq ouvrages. Pour le Multi, le NPR et le PR, *timbre-poste* se retrouve en sous-entrée de TIMBRE alors que le mot composé bénéficie d'une entrée autonome dans les PLI avec, toujours, la précision de la forme du pluriel entre parenthèses.

### ***Tout-terrain(s)***

Comme pour couvre-sol, le mot composé tout-terrain(s) a été introduit dans les dictionnaires après la réforme. Le Multi et le NPR proposent un curieux accord tout-terrains, avec un *tout* au singulier et un *terrains* au pluriel. L'accord semble respecter les principes de simplification orthographique de la réforme mais résiste toutefois à un effort de compréhension en logique. Le NPR propose la définition « Se dit d'un véhicule capable de rouler hors des routes, sur toutes sortes de terrains [...] » qui ne permet pas de bien comprendre le choix d'accord. En effet, *un tout-terrain* (sans « s ») est plus *un véhicule pouvant circuler sur n'importe quelle sorte de terrain*, et moins *un véhicule pouvant circuler sur tous les terrains*. Ainsi, l'orthographe *un tout-terrain/des tout-terrain* serait plus logique, considérant que le véhicule ne roule que sur un type de terrain à la fois. S'il arrivait qu'on veuille défendre la deuxième interprétation : *un véhicule pouvant circuler sur tous les terrains*, il faudrait alors au moins accepter que le mot composé s'accorde *\*un tous-terrains/\*des tous-terrains*.

Cet examen très sommaire des traitements dictionnaires des mots composés mène à conclure qu'il ne faut pas se fier aux dictionnaires consultés sans adopter un abord critique fondé sur un certain nombre de connaissances théoriques. La réforme en elle-même n'est pas un mal dans la mesure où il est laissé à l'usage le temps de faire ses choix. Le choix que font certains dictionnaires d'adhérer – parfois presque aveuglément – à la réforme doit pour sa part être critiqué davantage. À tout le moins les dictionnaires devraient-ils distinguer très clairement les orthographes qui relèvent de la réforme de ceux qui relèvent de la tradition. Le Nouveau Petit Robert (2002), en ce sens, est celui qui se rapproche le plus de cette exigence, bien qu'il reste des pas à être faits.

C'est une conviction que placé devant le choix de deux accords, l'un traditionnel, l'autre suggéré par la réforme, l'usager de la langue préoccupé de logique et de cohérence devra toujours, sinon le plus souvent, retenir l'accord traditionnel. Parce que l'accord traditionnel est institué par l'usage, donc par une « intelligence » ou une intuition collective beaucoup plus étendue que celle qui a mené un nombre réduit de spécialistes à proposer des rectifications orthographiques. Si « intelligents » par ailleurs que soient ces spécialistes et si louables qu'aient été leurs intentions, il reste plus prudent d'accorder sa confiance à l'usage – concept difficile à définir, il faut l'admettre – plutôt qu'à l'autorité isolée d'un regroupement d'individus, quels qu'ils soient.

## **Conclusion**

### *Synthèse ...*

En termes d'apprentissage, cette procédure, quoique longue, est très riche. Les mots composés sont en effet un terrain d'application remarquable de l'ensemble des règles de la grammaire française. L'usager isolé doit avoir confiance que la logique élargie, englobante de l'usage qui permis la création d'un mot composé dépasse en profondeur et en extensité la sienne propre et qu'en s'appliquant à comprendre la logique de l'usage, l'individu augmente et raffine sa compréhension de la langue toute entière, tant dans sa synchronie que dans sa diachronie.

Un des caractères d'originalité de ce travail a été de recourir aux théories d'apprentissage pour trouver une voie nouvelle d'analyse.

Une autre est à retrouver dans le courage qui a été pris d'admettre que l'accord des mots composés échappe à tout effort de formulation d'une règle spécifique. La stratégie de résolution de problème à acquérir repose sur la compréhension de quelques cas généraux minoritaires par rapport à une majorité de cas particuliers de généralisation exigeant chacun des habiletés d'interprétation plus ou moins grandes.

Le mérite premier de ce principal travail est peut-être d'ouvrir une voie nouvelle à la recherche sur les mots composés. L'analyse proposée dans ces pages n'est pas exhaustive, certes, mais les données qui y sont présentées résiste bien à un premier examen attentif. L'ensemble est à approfondir dans un mémoire ou une thèse.



	<b>Multi (2003)</b>	<b>NPR (2002)</b>	<b>PR (1990)</b>	<b>PLI (1993)</b>	<b>PLI (1986)</b>
<b>Abaisse-langue</b>	n.m. (pl. abaisse-langue ou baisse-langues)	n.m. <i>Des abaisse-langue</i> ou <i>des abaisse-langues</i>	n.m. inv. (aucun exemple)	n.m. (pl. abaisse-langues ou inv.)	n.m. inv. (aucun exemple)
<b>Coffre-fort</b>	n.m. (pl. coffres-forts)	n.m. <i>Des coffres-forts</i>	n.m. (seulement un exemple au singulier)	n.m. (pl. coffres-forts)	n.m. (pl. coffres-forts)
<b>Compte-gouttes</b>	n.m. inv. (pl. compte-gouttes)	n.m. inv.	n.m. inv.	n.m. inv.	n.m. inv.
<b>Couvre-lit</b>	n.m. (pl. couvre-lits)	n.m. <i>Des couvre-lits</i>	n.m. <i>Des couvre-lits</i>	n.m. (pl. couvre-lits)	n.m. (pl. couvre-lits)
<b>Couvre-sol</b>	n.m. (pl. couvre-sols)	adj. inv. et n.m. inv. ... <i>des couvre-sol</i>			
<b>Pur-sang</b>	n.m. inv.	n.m. <i>Des pur-sang</i> ou <i>des purs-sangs</i>	n.m. inv.	n.m. inv.	n.m. inv.
<b>Timbre-poste</b>	sous-entrée de TIMBRE Timbre (-poste) Règle : seul le nom <i>timbre</i> prend la marque du pluriel.	sous-entrée de TIMBRE <i>Des timbres-poste</i>	sous-entrée de TIMBRE ... <i>des timbres-poste</i> ...	n.m. (pl. timbres-poste)	n.m. (pl. timbres-poste)
<b>Tout-terrain</b>	adj. et n.m. (pl. tout-terrains)	adj. et nom Se dit d'un véhicule capable de rouler hors des routes sur toutes sortes de terrains [...] <i>Des tout-terrains</i>			